Document généré le 17 juil. 2025 18:30

International Review of Community Development
Revue internationale d'action communautaire

La Fédération nationale des habitants de cité
The National Federation of Public Housing Residents
La Federación nacional de habitantes urbanos

Marcel Gerard

Numéro 4 (44), automne 1980

Logement et luttes urbaines

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1035037ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1035037ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)
2369-6400 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Gerard, M. (1980). La Fédération nationale des habitants de cité. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (4), 50–51. https://doi.org/10.7202/1035037ar

Résumé de l'article

En février 1973, quelques comités regroupant des locataires de logements sociaux (logements financés par l'État, par l'intermédiaire de la Société Nationale du Logement) se sont retrouvés. Tous, ils réalisent un travail syndical, regroupant des locataires pour défendre collectivement leurs intérêts.

Ainsi est née la Fédération Nationale des Habitants de Cité.

Défense juridique, dossiers, soutien des comités locaux, confrontation des expériences, négociations et affrontements avec les pouvoirs publics : tel est le travail rendu possible par ce regroupement de comités.

Travail réalisé *avec* les habitants et non *pour* eux.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1980

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

La Fédération nationale des habitants de cité

M. Gerard

Un germe...

Février 1973. Dans un grand magasin, une soirée est organisée autour du problème du logement. Un comité de la région, qui s'intéresse aux problèmes de la cité de l'Allée verte à Jumet, a invité des membres d'autres comités locaux. Marcinelle, Fontaine-l'Évêque, Mons et même Bruxelles y sont représentés. L'idée est suggérée de se revoir entre soi. Et c'est ainsi qu'en mars 1973 naît une ébauche de ce qui allait devenir la « Fédération nationale des habitants de cité ».

Chaque comité local, oeuvrant comme un syndicat, n'affiche pas de couleur politique, mais prétend avant tout promouvoir les intérêts des habitants. Quitte à recourir aux politiciens qui peuvent nous être utiles. Dès juin 73 nous présentons notre première oeuvre commune : le « cahier de revendications ».

grandit...

Depuis lors la Fédération s'est installée un peu partout, en Wallonie et à Bruxelles. Des comités ont surgi tant dans la région de Liège et de Namur que dans celles de Charleroi, Mons ou Athus, sans oublier le Brabant wallon.

Le plus souvent le comité démarre de manière spontanée ; c'est l'impact d'un problème local qui réunit les premières bonnes volontés, ceux qui lancent un appel à la population. Nous ne lançons guère de comité « de l'extérieur », car, manquant d'enracinement local, ils n'auraient guère de chance de tenir.

Depuis quelques années également, des « régionales » ont été constituées à Charleroi, Bruxelles, Namur, Mons, Liège. Les comités locaux ou les régionales passent très normalement par des périodes de vitalité plus ou moins grande.

et se structure

Certains comités locaux se constituent directement en A.S.B.L. Il n'en a pas été ainsi pour notre Fédération. Nous avons estimé, dès le départ, qu'il était préférable de commencer par vivre, être une « association de fait », avant de nous structurer juridiquement. Nous redoutions que les éléments formels ne prévalent sur la vie.

Néanmoins, une fois la vitalité prouvée, il restait tout de même à nous structurer pour établir notre crédibilité, surtout auprès de membres qui sont mis en contact avec nous pour la première fois.

Le pouvoir est détenu par l'Assemblée générale qui se réunit une fois l'an. C'est alors qu'est décidée la ligne de notre action pour l'année à venir, qu'est appréciée l'action de l'année écoulée, et que l'on élit les responsables des différents services.

Chaque comité local décide alors d'envoyer des représentants aux futures réunions où sont mises en oeuvre les orientations de l'année. Les stratégies et les tactiques sont étudiées en fonction de l'évolution des événements.

Pour trouver plus d'appui dans le domaine légal, nous avons recours régulièrement à un « secours juridique ». Afin de tenir au courant les membres des comités locaux qui ne peuvent se rendre aux réunions du « Comité élargi », nous publions, chaque mois, un bulletin (« Info-Cités », 2 B, rue des Coquelicots, 7410 MONS).

Ayant constaté que tout ce qui était légal était à l'avantage du propriétaire (même lorsqu'il s'agit du logement social soutenu par les organismes publics), nous avons établi un « Carnet du locataire » qui précise nos devoirs et obligations ainsi que nos droits.

Une Fédération pour quoi faire ?

La Fédération est très importante pour assurer le soutien des comités locaux. Nombreux sont encore les locataires qui répugnent à s'engager, redoutant les foudres des directeurs de la société locale. La vente de la carte de la Fédération fait comprendre aux habitants qu'ils ne sont pas seuls à s'engager.

En outre, la Fédération permet la confrontation fraternelle des expériences locales, ce qui est toujours enrichissant. Même les comités les plus avancés reçoivent encore parfois des idées de comités qui font leurs premiers pas.

N'oublions pas que bon nombre de comités s'impliquent également dans l'animation culturelle de leur cité. Le plus souvent les résidents qui s'y engagent veulent manifester que leur intention est de promouvoir le bien global des habitants, et non pas simplement de donner un exutoire à leur rouspétance. Chaque année la Fédération se réunit pour traiter des problèmes de l'animation dans nos cités de logement social.

Et maintenant ?

Depuis plus d'un an, nous avons discuté ferme avec le ministre du logement qui allait introduire une nouvelle législation dans le logement social. Les nombreuses moutures du projet se sont succédé. Maintenant que l'Arrêté Royal à ce sujet a été publié, il nous reste à lutter pour le contrôle des charges qui, aux dires du ministre lui-même, dépassent parfois notablement le loyer de base !

Notre action actuelle pourra prendre plusieurs directions : une réactualisation du « cahier de revendications » et du « carnet du locataire », un effort accru dans la campagne pour le « droit au logement », un contact plus suivi avec les propriétaires du logement social...

En guise de conclusion

Par rapport à la France, la Belgique a démarré tardivement dans la prise de participation des locataires à la gestion du logement social. Nous ne sommes peut-être pas encore puissants, mais nous restons, après sept ans d'existence, bien vivants, bien ancrés dans plusieurs régions de Wallonie.

Petit à petit les habitants se rendent compte qu'ils n'ont plus à subir passivement les décisions arbitraires, les injustices. Peu à peu, par leurs critiques et leurs propositions raisonnables, ils montrent que la vie du logement social ne doit pas être assurée « pour eux », comme par le passé, mais également « avec eux ».

Marcel Gerard